

---

## Résolution de la Principauté d'Andorre sur le tourisme durable

Considérant que l'Europe est une des destinations touristiques les plus prisées dans le monde, et que la tendance annonce une augmentation du tourisme en Europe dans le futur ;

Sachant que le tourisme représente une activité économique majeure en Europe et un moteur pour l'emploi surtout chez les jeunes ;

Etant donné que l'investissement dans l'enseignement et la formation est un des facteurs clé pour proposer des prestations de services touristiques de qualité respectueuses de la nature et des zones urbaines ;

Considérant que le tourisme de masse doit être régulé et laisser place à un modèle plus qualitatif, qui impulse la croissance économique tout en préservant un cadre de vie agréable pour la population locale;

Rappelant que la restauration et la conservation de la qualité paysagère, l'embellissement des paysages, la préservation des ressources naturelles, la gestion optimale des énergies, la réduction de la pollution et de l'érosion sont autant d'objectifs à atteindre ;

Soulignant que le tourisme culturel dans l'espace francophone européen joue un rôle important dans la promotion de la diversité culturelle, dans l'amélioration des échanges et la compréhension des différentes cultures;

Constatant que l'industrie du tourisme de la région Europe affronte un grand nombre de nouveaux défis dont la numérisation des canaux de distribution, l'évolution du comportement des consommateurs, le passage à une économie de l'expérience humaine, l'évolution démographique et le caractère saisonnier de l'activité ;

Rappelant, en ce sens, l'impact et les opportunités qu'offre la transition numérique sur les nouvelles possibilités d'accéder aux touristes potentiels et d'optimisation de l'expérience du touriste ;

**L'ARE réunie à Andorre du 21 au 24 octobre 2018, avec l'objectif de stimuler le secteur du tourisme en générant des propositions en matière de politiques durables, encourageant l'utilisation de bonnes pratiques et renforçant la coopération en vue d'accroître l'attrait, la compétitivité du tourisme et la visibilité de la Francophonie,**

Invite les Parlements et les Gouvernements des Etats de la région Europe à déployer au sein de leurs décisions politiques, la promotion de normes internationales comme l'ISO 20611 faisant la promotion des bonnes pratiques relatives au développement durable ou encore l'ISO 21401 sur les systèmes de management responsable pour les hébergements, afin que l'offre qualitative touristique ne se fasse pas au détriment de la population locale.

Les invite également à mener des politiques de tourisme durable englobant un ensemble de démarches systémiques relatives notamment à l'agriculture, la mobilité, l'innovation technologique de nature à améliorer l'expérience des touristes;

Encourage leurs gouvernements à travailler pour la création de programmes de formations touristiques plurilingues d'excellence particulièrement pour les guides touristiques, le personnel des logements touristiques et des infrastructures de loisir et à proposer des stages en basse saison pour améliorer la connaissance des points touristiques;

Souligne qu'il convient de réglementer et d'harmoniser leur législation sur les plateformes en ligne afin d'assurer, d'une part, la correcte information livrée aux touristes potentiels et d'autre part la confidentialité des données mises en ligne;

Salue et encourage la contribution de la société civile à la promotion de nouvelles formes de tourisme par le biais notamment de réseaux sociaux, de groupes d'action citoyenne, d'associations.